

## LA SIGNATURE EN MAIRIE

La signature en mairie a toujours fait partie de l'esprit du texte. Et pour cause, le PACS—comme avant lui le CUC, le CUS et le CUCS—, est un pacte CIVIL, devant obligatoirement être enregistré sur des registres CIVILS et donc en présence d'un officier d'état CIVIL ! Le maire ou un autre. N'importe quel conseiller municipal mais un officier de la mairie. Logique, ceci est la vocation d'une institution dont tout le monde semble oublier qu'elle n'existe pas dans l'unique but de célébrer des mariages... elle s'occupe aussi de l'urbanisme alors pourquoi pas d'unions civiles !

### La petitesse des maires anti-CUS

Il a fallu toute la haine et la malhonnêteté d'un Collectif de maires, dirigé en sous-main par une poignée d'intégristes, pour qu'on envisage aujourd'hui qu'il en soit autrement. Rectification, cette opération de bluff n'aurait eu aucune importance si elle n'avait trouvé une oreille attentive au gouvernement. Disons deux. Lionel Jospin et Elisabeth Guigou. Qu'importe alors que cette sinistre opération n'ait jamais publié la liste de ses signataires, que seule la pugnacité de certains journalistes ait permis de révéler qu'en fait de mouvement de maires, 90 % sont maires de communes de moins de cent habitants. Qu'importe également qu'aujourd'hui 48% de ces signataires se dédisent dans l'*Événement du Jeudi* (10 septembre 1998) d'avoir voulu signer contre le Pacs (ils pensaient signer contre un "*mariage homosexuel*" en mairie). Qu'importe. Personne, surtout pas au PS, n'a voulu relever que tout nombreux qu'ils étaient, ces 12000 ou 14 000 maires étaient minoritaires. La majorité, plus de la moitié des 36 000 maires de France, ne voyaient aucune objection à ce que la Pacs soit signé en mairie ! En réalité, ce n'est ni Michel Pinton, ni même les associations provie ayant ficelé l'opération, qui demain porteront la responsabilité d'une telle absurdité mais bien le PS. Armé d'une côte de popularité historique, ce parti au pouvoir a trouvé le moyen de multiplier les concessions à l'avance, fragilisant une proposition de loi avant même son passage à l'Assemblée. Cet été, Elisabeth Guigou se lançait dans une surprenante tirade en déclarant qu'une signature en

mairie "menacerait l'ordre symbolique" ! Fichtre, on savait la garde des Sceaux d'un enthousiasme contenu pour le reconnaissance des couples homosexuels mais tout de même... céder aussi facilement au lobby conservateur nous laisse pantois.

### Le Pacs au tribunal contre le divorce en mairie ?



Cette mairie idéale est extraite d'une affiche imaginée par la "Révolution nationale" de Vichy

L'explication d'un tel opportunisme se trouve peut-être ailleurs. Tout s'explique en effet lorsqu'on se souvient que madame la ministre nourrit un projet qui, lui, fait grincer des dents la majorité des maires... leur imposer la signature du divorce en mairie ! C'est à se demander si la pilule ne serait pas entrain de passer sur notre dos... Le divorce en mairie contre le PaCS au tribunal ? L'ordre symbolique selon Elisabeth Guigou n'a pas fini de laisser songeur.

On comprend mieux pourquoi le PS a eu si peur du débat. Le summum de l'anti-démocratie ayant été atteint le 8 septembre, jour où Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS, a purement et simplement confisqué la discussion en faisant voter le groupe contre la signature en mairie alors que seule une centaine de députés socialistes étaient présents ! Sur 241 ! (Blandine Grosjean, *Libération* 11/09/98) Furieux, certains députés n'ont pas hésité à déclarer qu'Ayrault avait "agi en service commandé".

### Une reculade sans vainqueurs

Sale commande en vérité. Sale coup de force qui conduit à parquer les citoyens de seconde zone au tribunal ou à la préfecture pour laisser les citoyens respectables grimper les marches en paix ! Nos dirigeants seraient-ils devenus fous ? Ont-ils bien réalisé la portée "symbolique" d'un tel tri ? Au nom de quoi ? Michel Pinton est encore le plus clair. Il explique sans rire que les couples homos ne peuvent se marier à la mairie parce qu'ils sont "inféconds"... Etais-ce cela qu'il fallait lire entre les lignes de l'"ordre symbolique" guigouesque ? Dommage, en mettant cette revendication des homos à la poubelle, Elisabeth Guigou s'est définitivement aliénée leur soutien pour le divorce. Mais alors... si contrairement à ce que la République nous a laissé croire, ce n'est pas l'amour mais la filiation qui justifie l'union de deux êtres devant monsieur le maire : à quand les détecteurs de fécondité à l'entrée des mairies ?! En toute logique, tous les hétéros stériles, tous les couples ne souhaitant pas avoir d'enfant devraient être rétrogradés... envoyés au service "union de seconde zone" ! Le petit bureau de la préfecture où tous les pacés feront la queue ! Enfin les choses seront claires. Le mariage civil n'est un leurre, le maire n'est jamais qu'un curé encharpé et les couples n'ont le droit de se marier en mairie qu'à condition de s'engager à reproduire l'espèce. Belle vision politique !

Réflexion faite, nos législateurs ne sont pas fous mais amnésiques. Ils ont tout simplement oublié la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, les mairies ne sont pas des Eglises ! Quoique. A l'avenir, elles pourraient bien devenir aussi vides. Dommage pour les maires, ce ne sont pas les homosexuels qui les aideront à faire tourner leur boutique ! Surtout pas dans La Creuse, déjà désertée, et que Michel Pinton a rendu si séduisante qu'on préférerait faire le trajet Paris/Marseille en passant par la Bosnie !

Caroline Fourest

### 📖 A lire :

- *Homosexualité et droit*, Daniel Borillo, Ed. PUF, 1998 (158 F).
- *Histoire du mariage sous toutes ses formes* d'A. Giraud-Teulon, Ed. Raymond Castells, 1998 (99F).